

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 20 mars 2024

DEL20240320_038

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 07 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17, puis **19** à partir de **19h20** et la **délibération DEL20240214_020** ; **20** à compter de **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), et **21** à **20h**, et la **délibération DEL20240214_026**) ;

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (arrivé à **20h** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD (arrivée à **19h20**, à partir de la délibération **DEL20240214_020**), Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Isabelle SAGE (arrivée à **19h20** et à partir de la délibération **DEL20240214_020**) ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Billy MARQUET, Nadine PÉRINET, Lucas PUGIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD.

DEL20240320_038 - Approbation de la convention d'objectifs 2024-2026 avec "Initiative Genevois"

Rapporteur : Monsieur Laurent FAVRE, 2^{ème} Vice-président en charge de l'Economie

ANNEXE 10

VU l'arrêté préfectoral n°PREF DRCL BCLB-2022-0029 en date du 07 novembre 2022, portant approbation des derniers statuts en vigueur de la CCA&S, dans leur version adoptée par délibération n°DEL 2022 078 du Conseil, le 06 juillet 2022, et en particulier sa compétence Développement Economique (article 8-2-1) ;

VU la Convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises entre la CCA&S et la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) en date du 6 mars 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la Commission Economie en date du 22 février 2024 ;

Il est rappelé que la CCA&S soutient l'Entrepreneuriat sur son Territoire, notamment à travers le co-financement depuis plusieurs années de la plateforme "Initiative Genevois", membre du premier réseau associatif national de financement de l'Entrepreneuriat.

"Initiative Genevois" intervient sur le périmètre de 8 EPCI du territoire genevois français, et couvre donc près 257 000 habitants.

Cette association expertise les projets de création, reprise et croissance de jeunes entreprises, et soutient financièrement ces entrepreneurs à travers l'octroi de prêts d'honneur : des prêts à taux zéro, sans garantie personnelle, qui produisent un effet levier sur les prêts bancaires.

Elle les suit également pendant leurs 3 premières années, notamment grâce à un parrainage de chefs d'entreprises expérimentés et un réseau dynamique de créateurs.

Ce suivi favorise un taux de pérennité des entreprises important (95 % à 3 ans, contre 70 % à l'échelle nationale).

Tout cet accompagnement et cette aide au financement sont gratuits pour les entrepreneurs des 8 communes du Territoire, membres de l'Intercommunalité, car co-financés par la Communauté de communes.

Une chargée de financement "Initiative Genevois" tient d'ailleurs, une permanence toute les 2 semaines dans les locaux de la CCA&S "Maison Cécile Bocquet", pour recevoir les porteurs de projets du Territoire.

Concernant le bilan 2023, l'activité "d'Initiative Genevois" sur Arve et Salève a été la suivante :

- 25 contacts entrants ;
- 9 projets présentés en Comité d'Attribution ;
- 8 projets de création (ou reprise) validés ;
 - Micro-crèche "Au Pas du Temps" - NANGY ;
 - Boucherie - Fromagerie "Jolivet" - REIGNIER-ÉSERY ;
 - "MGM" - Fermeture Automatismes - REIGNIER-ÉSERY ;
 - "KAIRN Office Architecture" - REIGNIER-ÉSERY ;
 - "David Bois & Co" - SCIENTRIER ;
 - "Soldanelle Express" - PERS JUSSY ;
 - Reprise de "l'Auberge d'Arthaz" - ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME ;
 - Reprise de la "Pharmacie du Salève" - MONNETIER MORNEX ;
- 15 emplois ont ainsi été créés et 7 maintenus ;
- 7 prêts (de 2022) décaissés pour un montant de 54 000 € et + 1,3 M € de prêt bancaires associés ;
- 13 entreprises en cours de suivi fin 2023 ;
- 1 "Créa'Café" organisé chez un lauréat du Territoire.

La Commission Economie et le Bureau Communautaire souhaitent ré-affirmer le soutien d'Arve & Salève à "Initiative Genevois", qui participe au dynamisme entrepreneurial et économique des 8 communes du Territoire, et proposent de formaliser et de pérenniser ce soutien à travers une convention pluriannuelle d'objectifs jointe à la présente délibération.

Celle-ci prévoit notamment :

- de fixer le montant de la subvention à hauteur de 1 000 € par projet validé par le comité d'attribution, auquel s'ajoute une part fixe de 0,16 € par habitant ;
- de fixer un seuil maximum de projets subventionnés à hauteur de 10 par an ;
- que la subvention versée en "année n" correspond au nombre de projets validés en "année n-1" ;
- la durée de cette convention est de 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs 2024 - 2026 avec l'Association "Initiative Genevois", selon les modalités précitées, et au vu de la convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à l'exécuter.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture, le 28/03/2024

Publié, le 28/03/2024